

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

MALI

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	8
Société civile	3
Donateurs	3
Nations Unies	1
Secteur privé	0
Monde scientifique et universitaire	2
Autre (merci de préciser)	0

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 17

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : 6 féminin et masculin 11

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange
Collecte	Réunion X <input type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion X <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.



Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

X Oui/Non

Pourquoi ?

- Chaque acteur a donné ses appréciations sur le rapport d'évaluation
- les échanges ont conduit à des recommandations fructueuses pour faire avancer la nutrition multisectorielle
- Le fait d'apprécier le niveau de progression et dégager les défis pour les années à venir.

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies

PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Existence d'un organe de coordination de haut niveau, qui est la Cellule de Coordination de la Nutrition (CCN) créée par Décret N° 2015 0208 /PM_RM du 30 mars 2015 ;
- **La Cellule de Coordination de la Nutrition a été renforcée en ressources humaines, en moyens logistiques et bénéficie de l'appui des partenaires ;**
- Existence du Point focal SUN Gouvernement ;
- **Existence du Conseil National de Nutrition qui ne s'est pas réuni durant la période ;**
- Comité Technique Intersectoriel de la Nutrition (CTIN) créé par arrêté N° 2014-0292 MSHP-SG du 07 février 2014 précise la composition et les modalités. **Le CTIN est fonctionnel et a tenu les deux réunions statutaires et deux autres extra ordinaires;**
- Existence des réseaux du mouvement SUN du système des nations unies ; du secteur privé ; des organisations de la société civile ; du réseau des donateurs ; de l'Académie Recherche et des parlementaires qui sont tous opérationnels avec un plan de travail annuel.

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Renforcement des différents réseaux du Mouvement SUN du système des nations unies ; des parlementaires, des organisations de la société civile, du réseau des donateurs, de l'Académie Recherche et du secteur privé ont tous leurs plans de travail qu'ils mettent en œuvre conjointement avec la CCN ;
- **Augmentation du nombre d'acteurs dans les réseaux nationaux ;**
- **Renforcement de la coordination inter cluster (Santé, Nutrition, Sécurité alimentaire) ;**
- **Extension des réseaux SUN au niveau régional : plateformes régionales (Kayes, Sikasso et Ségou) dans le cadre de la mise en œuvre des activités sur le droit à une alimentation adéquate ;**
- **La mobilité des points focaux sectoriels du CTIN n'a pas permis un plus grand engagement des 17 départements sectoriels de la nutrition.**
- Tous les secteurs de la nutrition spécifique et de la nutrition sensible ont mené des activités concourant à la lutte contre la malnutrition.

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Meilleure connaissance des rôles et responsabilités de chaque secteur en faveur de la nutrition (référence Plan d'Action Multisectoriel) ;
- Engagement de chaque secteur en faveur de la nutrition ;
- **Sensibilisation accrue en faveur de la nutrition auprès des donateurs et des parlementaires ;**
- Engagement des réseaux de SUN à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de sa Politique Nationale de Nutrition et son PAMN 2014-2018.
- **Faible appropriation du PAMN 2014-2018 par les acteurs concernés.**

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- La Cellule de Coordination de la Nutrition (CCN) avec l'assistance de REACH International coordonne, suit et évalue les progrès réalisés au niveau national à travers la cartographie des parties prenantes et des interventions clés en nutrition ;
- **La CCN coordonne la plupart des programmes de développement du gouvernement appuyé par les partenaires dans le domaine de la nutrition (Par exemple le Programme Intégré Nutrition WASH Agriculture financé par l'USAID dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti) conformément aux informations des outils de prise de décision ;**
- Chaque réseau du Mouvement SUN a en son sein les mécanismes de collaboration, de coordination et de suivi des progrès ;
- **La Cellule de Planification et de Statistique (CPS) Secteur Santé, appui la CCN dans le cadre de la cartographie ;**
- **Faible prise en compte des aspects nutritionnels dans les plans des organes de coordination au niveau régional et local (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) .**

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- **Le CTIN est fonctionnel et a tenu les deux réunions statutaires et deux autres extra ordinaires;**
- **La Cellule de Coordination de la Nutrition (CCN) joue son rôle d'animation des différents acteurs ;**
- Participation et contribution des différents points focaux des départements sectoriels, des PTF, la société civile, du secteur privé, du réseau des parlementaires ont permis d'avoir un consensus sur les problématiques de gouvernance.
- L'élaboration de la cartographie des parties prenantes et des interventions clés de la nutrition avec la participation des tous les acteurs a eu comme résultat une meilleure définition des problèmes de couverture.
- **L'analyse budgétaire avec une démarche participative et inclusive de tous les acteurs de la plateforme multi sectorielle qui a démarré en novembre 2017 et finalisée en mai 2018 a eu comme résultat le consensus sur les pondérations affectées à chaque secteur ;**
- **Le Conseil National de Nutrition ne s'est pas réuni durant la période .**

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - La redynamisation du réseau UN par la création d'un poste de Vice-Président du réseau occupé par le PAM ; - Appui technique et financier du réseau SUN UN à travers : <ul style="list-style-type: none"> o Le financement des plans de travail sectoriel en faveur de la nutrition ; o Le financement du plan de travail de la CCN ; o Le financement de la mobilisation sociale à travers les organisations de la société civile (ONG).
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> - La redynamisation du réseau des donateurs ; - L'alignement des financements des PTF a été renforcé suite à l'élaboration de la feuille de route des donateurs - Le renforcement de collaboration et de la coordination des interventions financées par les PTF - Le financement de la mobilisation sociale à travers les organisations de la société civile
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - La redynamisation du réseau du secteur privé avec la tenue de plus de 4 réunions statutaires ; - L'analyse situationnelle de l'engagement du secteur privé faite par le Cabinet Dalberg - L'identification des besoins de renforcement du secteur privé - La participation du secteur privé au rassemblement global de SUN à Abidjan.
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des acquis du réseau SUN OSC par les 2 coalitions « Droit à l'alimentation » et « La diversification alimentaire » ; - L'étude sur la cartographie des engagements sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - L'étude sur les cas ou manifestation des violations du droit à l'alimentation ; - L'étude sur les contraintes et opportunités à l'accès sécurisé au foncier rural ; - L'étude diagnostic sur les capacités des coalitions à conduire les processus de plaidoyer ; - Inventaire et analyse des performances des politiques favorables à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - Etude diagnostic sur les capacités des services gouvernementaux à assurer aux populations une sécurité alimentaire et nutritionnelle. - Le renforcement des outils de plaidoyer de la société civile par l'étude du coup de la faim et de l'analyse budgétaire portant sur les cinq dernières années.

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

La mise en place de la Cellule de Coordination de la Nutrition (CCN) comme structure formelle de coordination et la désignation du Chef de la Cellule de Coordination de la Nutrition comme Point focal SUN Gouvernement ont été des avancées significatives pour la coordination, la collaboration et le partenariat autour de la nutrition au Mali. Les différents secteurs gouvernementaux impliqués dans le PAMN disposent chacun d'un point focal. Les six réseaux du Mouvement SUN disposent tous d'un mécanisme de coordination avec une feuille de route.

Au niveau national, la plateforme multi sectorielle tenu ses réunions statutaires durant la période de l'évaluation. Le deuxième Conseil National de Nutrition n'a pas pu être réalisé à cause des conflits d'agenda des ministres des départements sectoriels. Cependant du fait de l'instabilité des points focaux sectoriels, les secrétaires généraux des départements sectoriels et leurs points focaux doivent être formés dans leurs rôles et responsabilités. Les organes de coordination au niveau décentralisé et déconcentré existent et sont clairement définis dans la politique nationale de nutrition mais avec une faible prise en compte des aspects nutritionnels lors de leur tenue. Le processus d'adhésion du secteur privé et du secteur Académie- Recherche est complètement achevé. En outre, les trois réseaux existants ont été renforcés. Pour le réseau UN, un vice-président a été nommé, occupé par le PAM. Pour le réseau des donateurs on note la tenue régulière des réunions statutaires, l'élaboration d'une feuille de route et une collaboration. Au tour de la nutrition. Pour le réseau OSC a démarré l'installation des plateformes avec la mise en place de trois plateformes.

PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- La revue des politiques sectorielles avec l'appui technique et financier de REACH a permis d'identifier les gaps des politiques et des programmes pour être sensible à la nutrition ;
- La revue à mi-parcours du PAMN a permis la mise à jour de la performance de la politique nationale de la nutrition ; avec la participation des départements sectoriels, les 6 réseaux (Donateurs, OSC, Secteur privé, Parlementaire, Académie recherche et UN),
- L'étude du cout sur la faim au Mali (COHA) et l'analyse budgétaire sont des outils de plaidoyer faits de manière participative et inclusive avec l'ensemble des parties prenantes pour être utilisés par lesdits acteurs en vue d'avoir plus d'engagement et plus de ressources.

L'évaluation finale du PAMN 2014-2018 dont les TDR sont en cours de finalisation et partagés avec l'ensemble des parties prenantes de la nutrition, va permettre une analyse approfondie de la situation nutritionnelle sur la base de laquelle le nouveau plan sera évalué.

Consultez la *note explicative sur le marqueur de progrès* pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'apport de la société civile et de l'ensemble des parties prenantes ont été marqué durant la période par des faits significatifs entre autres :

- La reconnaissance de l'alimentation et de la nutrition comme des éléments de droit constitutionnel dans le projet de constitution ;
- La mise en place de deux coalitions pour le droit à l'alimentation et le droit à la diversité alimentaire.

Au niveau national la mise en place de la coalition, le renforcement des capacités en plaidoyer et la restitution des études menées.

Au niveau régional quatre rencontres ont eu lieu dans les régions de Kayes, Sikasso et Ségou ; la mise en place des coalitions régionaux, la réalisation des activités de renforcement des capacités de l'ensemble des organisations communautaires de base (OCB) sur la mobilisation des

ressources locales, le concept de droit à l'alimentation ; la restitution des études menées.

- La désignation d'une championne de SUN à cause de son engagement en faveur de la nutrition ;
- La conduite de l'analyse budgétaire sur les cinq dernières années ;
- La conduite de l'étude COHA et l'analyse rétrospective du financement du PAMN 2014-2018 ont permis la mise à jour du financement du PAMN. Un nouveau plan stratégique est en cours d'élaboration pour la période 2019-2023.
- Avec l'appui du réseau SUN OSC, plusieurs rencontres de plaidoyer ont eu lieu avec le réseau des parlementaires en faveur de la nutrition- WASH.
- **Des efforts restent à faire au niveau national, déconcentré, décentralisé pour opérationnaliser et appliquer la législation (droit au foncier par les femmes et les filles dans le monde rural).**

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- La collaboration autour de la politique nationale de nutrition a permis de renforcer le partenariat en faveur de la nutrition lors de la réflexion stratégique faim zéro (ODD2).
- Avec l'appui du réseau OSC, plusieurs rencontres de plaidoyer ont eu lieu avec le réseau des parlementaires en faveur de la nutrition. Les 3 rencontres avec les parlementaires.
- Des efforts restent à faire aux niveaux national et décentralisé (les mairies) pour opérationnaliser et appliquer la législation.
- En perspective le SUN doit influencer toutes les politiques sectorielles mais un accent prioritaire doit être mis sur la politique nationale de l'eau et la politique nationale de l'assainissement pour qu'elles soient sensibles à la nutrition.

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Toutes les initiatives notamment l'initiative AGIR, FEED THE FUTURE font l'objet d'analyse des politiques et des plans avant leurs mises en œuvre.-- Pour les documents de référence telles que la politique nationale de nutrition et le PAMN leur actualisation a été fait à la revue à mi-parcours 2016.

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'outil de suivi et de planification (SUN- PMT) à travers la cartographie des parties prenantes et des interventions clés en nutrition permet d'identifier les interventions nécessitant une mise à échelle. Ainsi pour ces interventions, les bonnes pratiques sont rapportées et documentées facilitant leur contextualisation pour la mise à échelle.

En outre, la gestion du savoir sur l'impact de la politique à travers son PAMN a été marquée par les faits suivants :

- L'analyse budgétaire des cinq dernières années a permis de montrer l'effort et l'engagement de l'Etat en faveur de la nutrition. Cette analyse a permis de ressortir les différentes lignes budgétaires allouées à la nutrition ainsi que la pondération en terme de pourcentage que chaque intervention pourrait apporter à la nutrition;
- L'étude COHA a permis de montrer l'impact financier de la malnutrition sur le développement.
- **En perspective, des efforts doivent être faits à tous les niveaux sur la documentation et la capitalisation des meilleures pratiques.**
- L'enquête SMART nous permet d'apprécier la performance des programmes
- l'évaluation IPC du CILSS a permis d'identifier les cibles à couvrir.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- Appui technique et financier dans l'organisation et la mise œuvre des enquêtes
Donateur	- Le financement des enquêtes
Secteur privé	- Participer aux différentes enquêtes
Organisation de la société civile	- Les rencontres de plaidoyer et de mobilisation.

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Après le lancement officiel de la Politique Nationale de Nutrition en juin 2014, les études durant la période qui ont permis de faire le point sur la prise en compte de la nutrition dans les différents secteurs sont entre autres :

- La réflexion stratégique sur la faim zéro ;
- L'étude du coût de la faim (Etude COHA) ;
- Les Priorités Résilience Pays (PRP- AGIR).

La revue des politiques sectorielles et l'analyse budgétaire soutenues par le processus d'évaluation du PAMN 2014-2018 ont permis d'identifier les gaps dans le domaine politique, économique et même juridique et législatif.

Avec l'appui du réseau OSC, plusieurs rencontres de plaidoyer ont eu lieu avec le réseau des parlementaires en faveur de la nutrition en s'appuyant sur les résultats des analyses, des politiques et des lois. Des efforts restent à faire aux niveaux national et décentralisé pour opérationnaliser et appliquer la législation.

PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

En plus de l'opérationnalisation du réseau du Secteur privé qui dispose à ce jour d'une feuille de route avec plus de quatre réunions statutaires pour l'alignement de leur intervention.

Le réseau Académie Recherche a également une feuille de route avec la tenue d'une première réunion. Quant au réseau SUN UN, il est prévue une retraite sur le financement de REACH.

Le réseau des donateurs est en train de finaliser sa feuille de route avec plusieurs réunions de coordination à son actif.

Le réseau SUN OSC est en cours de finalisation de la plateforme pour faciliter la coordination et la collaboration entre les différents acteurs.

La Cellule de Coordination de la Nutrition a un plan de travail, un crédit de fonctionnement et est renforcée par quatre cadres pour apporter l'appui conseil orientation aux différents réseaux et aux différents secteurs en vue de l'alignement de leurs interventions sur le PAMN.

Toutes les feuilles de route et tous les plans de travail s'inscrivent dans le cadre du PAMN et la politique de nutrition qui sont des cadres communs de résultat.

Des efforts doivent être davantage fournis au niveau de certains ministères sectoriels

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition est en cours d'être une réalité grâce à des outils comme la revue des politiques, l'analyse budgétaire, et la cartographie des parties prenantes et des interventions clés en nutrition.

Les projets intégrés de l'USAID avec d'autres initiatives du CILSS sont des éléments factuels qui démontrent l'alignement de certains secteurs autour du PAMN.

Les organisations de la société civile et le système des nations unies ont des plans de travail conformes à la vision politique du Mali.

Le Cadre harmonisé et l'outil IPC sont des moyens permettant l'alignement des partenaires.

Cependant, des efforts restent à faire pour la mise en place d'un système d'appui au suivi, à l'évaluation, à la redevabilité, à l'apprentissage collectif et au renforcement des capacités des acteurs nationaux au niveau central, régional et local au tour des plateformes multisectorielles et multi acteurs (redynamisation du CTIN et

l'opérationnalisation des CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD).

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Les outils d'organisation et de mise en œuvre des priorités nationales conformes au PAMN utilisés par l'ensemble des parties prenantes sont entre autres :

- la cartographie des parties prenantes et des interventions clés ;
- l'enquête SMART, l'enquête IPC ;
- les rapports SLIS de la DNS ;
- l'ENSAN (septembre 2017) qui a montré une dégradation de la sécurité alimentaire dans des nombreux cercles par rapport à 2010 principalement au nord et au centre.
- Le cadre harmonisé (novembre 2017) montre une augmentation de l'insécurité alimentaire entre les soldes de 2016 et 2018 avec **plus d'un million de personnes supplémentaires en insécurité alimentaire**.

L'utilisation de ces outils nous a permis de mettre le focus sur les zones et les cibles prioritaires.

Cependant, le PAMN 2014-2018 issu du document de la politique nationale de nutrition n'a pas été jusqu'à présent un outil de planification des secteurs de la nutrition spécifique et de la nutrition sensible à cause de certains facteurs internes et externes qui peuvent être :

- Insuffisance de consensus global et sectoriel sur l'utilisation du PAMN depuis la base jusqu'aux partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- Insuffisance de marge de manœuvre pour la partie gouvernementale à cause de la crise politico-sécuritaire durant la période d'évaluation ;
- Absence d'un calendrier et de système de collecte et d'analyse des données de la nutrition spécifique et sensible.

Ces insuffisances n'ont pas permis l'organisation des priorités annuelles dans les différents secteurs ainsi qu'au niveau des PTF.

Des efforts doivent adresser toutes ces insuffisances dans le nouveau plan 2019-2023.

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Selon l'échelle de classification IPC MA, deux des huit régions (à savoir Tombouctou et Gao) sont classées en phase IV, tandis que deux autres régions (Bamako et Kayes) sont classées en phase III. Toutes les autres régions sont classées en phase II. Selon l'échelle IPC MA, phase III et IV indiquent une situation « critique » et « grave » de la malnutrition aiguë, ce qui nécessite une action urgente pour réduire la malnutrition aiguë. La phase II indique le niveau « d'alerte » de malnutrition aiguë qui requiert un renforcement des capacités des réponses existantes et de résilience.

Selon l'analyse des admissions des cas de malnutrition aiguë traités en 2017 : 33 districts sanitaires sur les 69 soit 48% des districts du Mali ont dépassé leurs cibles respectives en 2017. Pour la malnutrition aiguë sévère, la couverture indirecte a été 113% en 2017. La prise en charge de la malnutrition aiguë modérée ciblait durant la même période 582.238 enfants de 6 à 59 mois et 55.015 femmes enceintes et allaitantes (FEFA). Le constat est que durant l'année 2017, 93.000 enfants de 6 à 59 mois sur les 582.238, et 45.245 femmes enceintes et allaitantes sont couverts par le PAM soit respectivement 16 % des enfants et 82% des FEFA.

Etant donné la forte dégradation de la situation alimentaire et nutritionnelle depuis deux ans, la réponse du Gouvernement avec ses PTF se sont articulées autour des points suivants :

- Renforcer la surveillance nutritionnelle y compris au niveau communautaire en mettant en place des sites sentinelles ;
- Renforcer la capacité des parties prenantes des plateformes multi-acteurs, multisectorielles surtout au niveau communautaire ;
- Renforcer la détection précoce et le dépistage de masse ainsi que la référence/évacuation des enfants souffrant de malnutrition aiguë ;
- La sensibilisation des communautés sur les pratiques familiales essentielles y compris l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE

1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le PAMN a son cadre de rendement avec des cibles annuelles par axe. Force est de constater que le système de suivi / évaluation commun et performant, capable de suivre à temps réel les réalisations, de mesurer leur effet afin d'apprendre et d'assurer une adaptation en continue de la mise en œuvre du PAMN manque cruellement. Durant la période, il est planifié en plus du mécanisme de suivi/évaluation de la Cellule de Coordination, la mise en place de tels mécanismes pour le programme de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au nord du Mali dans le cadre du Projet KEY et du programme AGIR du CILSS.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans

*l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).*

Parties prenantes	<i>Merci de fournir des exemples</i>
ONU	- Appui à la cartographie des parties prenantes et des actions clés en nutrition
Donateur	- Financement des sous-secteurs de suivi/évaluation
Secteur privé	- Participation du Secteur privé à la collecte, la compilation, le traitement et l'analyse des données pour la prise de décision
Organisation de la société civile	- Participation du Secteur privé à la collecte, la compilation, le traitement et l'analyse des données pour la prise de décision

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)

(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel.

Les différentes rencontres au niveau SUN et au niveau sectoriel permettent de s'assurer de l'alignement des actions sur le plan multisectoriel. Ce processus se penche au Mali sur les programmes sectoriels et leur intégration dans le PAMN. Cela est en cours de mise en œuvre dans les prochaines années en mettant le mécanisme de suivi évaluation qui va soutenir le nouveau plan pour la période 2019-2023.

PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement. Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de

nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le PAMN a fait l'objet d'un costing budgétaire avec un montant d'environ 605 millions US Dollars pour la période 2014-2018. L'analyse du financement disponible pour les interventions relatives à la nutrition dans les domaines inclus dans le PAMN pour la période 2015-2018 conduits par REACH en 2015 a montré une disponibilité de ressources financière à hauteur de 46% sur les quatre ans.

Le déficit observé était de 54% (le montant pour les quatre ans est de 510 millions de dollars US). En dépit de ce constat, il n'existe pas de tableau de bord pour évaluer la disponibilité financière du plan d'une part et d'autre part, à part l'analyse budgétaire il n'existe pas de mécanisme de suivi budgétaire au niveau décentralisé et déconcentré.

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE

1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'analyse rétrospective en cours et l'analyse budgétaire ont permis d'identifier les sources de financement disponibles et les réalisations. Il reste à mettre en place un système de tracking budgétaire.

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE

1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La redynamisation du réseau des donateurs de SUN est le cadre idéal pour l'alignement des ressources financières et éviter les doublons.

L'opérationnalisation de la feuille de route du réseau des donateurs soutenue par la formation des points focaux avec la réunion des secrétaires généraux sont des leviers pour renforcer l'alignement des financements.

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE

1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La non organisation des tables rondes sur le financement du PAMN n'a pas permis d'avoir des engagements financiers et ou des promesses de financements. Au regard de ce qui précède, le Mali ne dispose pas de tableau de bord pour la concrétisation des promesses.

Cependant, l'analyse budgétaire et l'analyse rétrospective montrent que certaines activités sont financées par l'Etat et les partenaires.

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le PAMN a fait l'objet d'un costing budgétaire avec un montant d'environ 605 millions US Dollars pour la période 2014-2018. Ce montant a été reparti par année et par axe.

Il est à constater que, les différentes analyses financières n'ont pas permis d'estimer les besoins financiers nécessaires à l'atteinte des cibles, des 14 axes du PAMN en général et de manière spécifique à l'atteinte des cibles du retard de croissance, de l'anémie chez les femmes et les enfants et de la malnutrition aiguë au niveau décentralisé et déconcentré. En raison d'un manque de données probantes sur les interventions des 14 axes, il n'a pas été possible de déterminer l'ampleur du financement requis pour l'atteinte des cibles du plan année par année au niveau des plateformes multi-acteurs et multi secteurs.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes <i>Merci de fournir des exemples</i>	
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement de la cartographie par REACH - Le financement partiel du PO de la Cellule par le PAM
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de l'étude COHA par la coopération canadienne - Financement de l'analyse budgétaire par l'USAID HRH 2030
Secteur privé	
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de l'analyse budgétaire par ACF

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

En 2017 le cout annuel du financement du PAMN était de 129 119 465 US dollars avec 62 083 717 US dollars mobilisable soit 48% avec un déficit de 52%(référence analyse du financement disponible pour les interventions relatives à la nutrition dans les domaines inclus dans le PAMN pour la période 2015-2018). L'absence de la mise en place et du soutien d'un système de pilotage permettant la prévisibilité, l'agilité et l'adaptabilité du financement du PAMN reste un des défis majeurs du mécanisme de suivi/ évaluation du nouveau plan.

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE

(Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition)

3

NOTE FINALE

(Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition)

0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Pour la nutrition spécifique : Les besoins de la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère (MAS) étaient de 274 145 enfants de 6 à 59 mois pour l'année 2017. L'UNICEF qui appui le gouvernement Malien pour la dotation en intrant pour la prise en charge des MAS n'a sécurisé qu'environ 41% des

besoins en intrants correspondant à 112 194 enfants. Donc le gap à couvrir était de 59% des besoins en intrants correspondant à environ 161 951 enfants MAS à couvrir.

Ces mêmes réalités ont été observées pour les cibles de la malnutrition aiguë modérée assurées par le PAM soit pour 16 % des enfants et 82% des FEFA. A côté l'analyse de la performance de la prise en charge des cas des cas de malnutrition aiguë modérée montre que 33 des 69 districts sanitaires du Mali soit 48% ont dépassé leurs cibles respectives en 2017. Pour la malnutrition aiguë sévère, la couverture indirecte a été 113% en 2017.

Pour la nutrition sensible, à l'heure actuelle le système de collecte ne permet pas de renseigner cette partie

Annexe 1 : Priorités identifiées

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1. La table ronde de mobilisation des financements de PAMN	Non		
2. L'élaboration du cadre de suivi/ évaluation du PAMN et de la CCN	Oui	Les TDR ont été validés par le CTIN.	Appui technique de REACH
3. Mise en place des réseaux Académie Recherche et du Secteur privé.	Oui	Réseaux opérationnels avec leurs feuilles de route	Appui technique du PAM et de l'OMS
4. L'animation des plateformes nationales et régionales de coordination ainsi que des ateliers sectoriels	Oui	La tenue de 4 CTIN pour 2 prévues	Appui technique de REACH
5. Organiser l'évaluation finale du PAMN 2014-2018 et proposer le nouveau plan 2019-2023	Oui	Les TDR validés par le CTIN. L'évaluation financière en cours. L'évaluation programmatique et changement de comportement en phase de démarrage	Appui technique des PTF
6.			

Veillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.

1. L'évaluation finale du PAMN 2014-2018 et proposer le nouveau plan 2019-2023
2. L'animation des plateformes nationales et régionales de coordination ainsi que des ateliers sectoriels
3. L'élaboration du cadre de suivi/ évaluation du PAMN et de la CCN
4. Organisation du forum national sur la nutrition
5. La table ronde de mobilisation des financements de PAMN
6. Le renforcement des différents réseaux SUN.

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

Assistance technique et financière...

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui</p> <p>Les explications : Le Mali est également touché par la crise alimentaire et nutritionnelle qui touche l'ensemble des régions du sahel depuis deux ans. En plus de cette catastrophe naturelle sévit dans l'ensemble du pays une crise sécuritaire.</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui</p> <p>les explications : Le Mali dispose d'un plan avec des actions et des indicateurs de la nutrition.</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui</p> <p>les explications : la plateforme participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence à travers la Cellule de Coordination de la Nutrition et collabore également avec les partenaires humanitaires. Mais il est très difficile le passage de l'humanitaire au développement.</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Les limites de faire le lien entre les actions de nutrition humanitaire et le développement sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance de communication entre les différentes parties prenantes des actions de nutrition humanitaire et de développement - L'insuffisance de collaboration et de coordination des dites actions à tous les niveaux

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

1.	<p>Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui</p> <p>Le ministère de la promotion de la femme ,de l'enfant et de la famille a des représentants au niveau de tous les plateformes du niveau central jusqu' au niveau communal.</p>
2.	<p>Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui</p> <p>L'ONU femme fait partir de SUN UN et l'ensemble des organisations de la société civile engagées pour la promotion de la femme sont membres des plateformes à tous les niveaux et de de SUN OSC. Certaines de ces organisations sont : Care International au Mali, Save the Children, USAID, Union européenne etc</p>
3.	<p>Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>Merci de fournir des explications : L'insuffisance des outils de suivi de l'égalité des sexes au niveau des plateformes ne nous permet pas de renseigner cette question.</p>
4.	<p>Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?</p>	<p>La non définition du problème ne permet pas de renseigner cette partie.</p>
5.	<p>Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?</p>	<p>non</p>
6.	<p>Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?</p>	<p>Oui Il existe au Mali la politique nationale du genre avec son plan d'action.</p>
7.	<p>Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?</p>	<p>Oui La loi sur la santé de la reproduction. L'inscription du droit à l'alimentation et à la nutrition comme éléments de droit constitutionnel dans le Projet de constitution.</p>

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	<p>Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?</p>	<p>non</p>
2.	<p>Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration</p>	<p>Oui</p>

	avec la plateforme multi-acteurs ? <i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i>	Le réseau des parlementaires en faveur de la nutrition existe au niveau de l'Assemblée nationale du Mali. Un des résultats du réseau des parlementaires est : l'inscription du droit à l'alimentation et à la nutrition comme éléments de droit constitutionnel dans le Projet de constitution.
3.	Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?	Oui Exemples : Le Préfet de Yorosso a eu une reconnaissance internationale
4.	Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?	non
5.	Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un événement de haut niveau sur la nutrition ?	Oui Le forum national sur la nutrition et l'alimentation.

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	Olivier	LEFAY	Délégation Union Européenne	Donateur	olivier.lefay@eeas.europa.eu	44 98 34 10	Oui
2.	Jean Jacques	MEUNIER	AGA KHAN FOUNDATION	Donateur	jj.meunier@akdn.org		OUI
3.	Aissata MAIGA	TOGORA	AGA KHAN FOUNDATION	Donateur	aissaa.maiga@akdn.org	66 72 66 35	OUI
4.	Issouf	TRAORE	SUN-OSC	Réseau	tisouf12@gmail.com	79 28 33 47	OUI
5.	Fatoumata	OUATARA	USAID	Donateur	fouatara@usaid.gov	75 99 28 53	OUI

6.	Kamayera	FAINKE	PAM	Donateur	Kamayera.fainke@wfp.org	75 93 64 36	OUI
7.	Mohomodou	ATTAYABOU	PASSSP/GIZ	Donateur	mohomodou.atayabou@giz.d e	76 08 93 52	OUI
8.	Dr Halimatou	TOURE	rarSUN/INSP	Réseau	tourehalimatou@yahoo.fr	75 18 96 52	OUI
9.	Mohamed Makiyou	COULIBALY	Ministère de l'Agriculture	Point Focal Agriculture	belfamaky@yahoo.fr	76 37 81 81	OUI
10.	Marcella	KEITA	Cellule de Coordination Nutrition	SUN Gouvernement	marcella.keita@gmail.com	76 49 87 53	OUI
11.	Fanta	COULIBALY	Cellule de Coordination Nutrition	SUN Gouvernement	fantasilim@yahoo.fr	69 81 17 98	OUI
12.	Akory	AG IKNANE	rarSUN	Réseau	akory.agiknane@gmail.com	66 76 00 75	OUI
13.	Ousmame	SY	Cellule de Coordination Nutrition	SUN Gouvernement	ousmasy@yahoo.fr	66 85 94 84	OUI
14.	Sylvestre	TOGO	Cellule de Coordination Nutrition	SUN Gouvernement	sylvestretogo@gmail.com	71 22 98 34	OUI
15.	Djibril	BAGAYOKO	Cellule de Coordination Nutrition	Point Focal SUN Gouvernement	kalifabagayoko@yahoo.fr	77 54 57 59	OUI
16.	Marc	DEMBELE	Cellule de Coordination Nutrition	SUN Gouvernement	abaridembele@yahoo.ca	66 69 72 90	OUI
17.	Binta	KONE	Cellule de Coordination Nutrition	SUN Gouvernement	bintakone@yahoo.fr	76 39 48 46	OUI